

Avis voté en plénière du 14 décembre 2016

# La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux

## Déclaration du groupe de la mutualité

« L'Union européenne est à la croisée des chemins », pour reprendre le titre de l'un de nos précédents avis. Jamais le besoin d'Europe n'a été aussi fort. Et pourtant jamais le projet européen n'a été aussi fragilisé qu'aujourd'hui.

Ce que nous propose cet avis, c'est de renouer avec l'ambition du projet européen en investissant dans ses citoyens ; c'est de faire du progrès social et de la prospérité pour tous un objectif prioritaire des politiques européennes. Car si l'action de l'Europe vise à compromettre la cohésion et sacrifier des normes sociales, le projet européen n'a aucune chance de recueillir le soutien des citoyens européens.

L'avis propose de replacer l'investissement dans le capital humain au cœur de la construction européenne, jusqu'à présent trop souvent délaissé au profit de l'économie et du monétaire ; de redonner un sens au projet européen à partir d'une approche plus proche des peuples, plus proche de leur réalité de vie.

Cet avis précise clairement les principes et les conditions d'un socle de droits sociaux ambitieux et effectif pour chacun.e. Il fait le choix de chantiers prioritaires pouvant trouver une traduction concrète et rapidement perceptible pour l'ensemble des citoyens.e.s de l'Union européenne.

Et il y a nécessité. Car les inégalités se creusent : en 2015, 119 millions d'Européen.ne.s sont en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Cette situation a des répercussions sur la santé, l'éducation, le logement, ... et en particulier sur les enfants. La lutte contre l'exclusion et la précarité doit être une exigence forte et transversale du socle qui doit se traduire par un niveau de ressources décent, quel que soit l'âge, associé à une garantie d'accès aux services notamment de santé.

L'ambition d'une Europe inclusive, protectrice et respectueuse des droits fondamentaux passe aussi par le respect des droits des femmes. Au moment où certaines libertés fondamentales sont remises en cause, le groupe de la mutualité réaffirme avec vigueur que la promotion de l'égalité entre les sexes doit être une priorité du socle européen des droits sociaux.

Pour le groupe de la mutualité, la question de l'effectivité des droits est essentielle : l'affirmation de l'existence de droits peut être dramatique si leur application effective n'est pas assurée. C'est d'ailleurs l'un des motifs de la défiance des citoyens.e.s à l'égard des institutions. C'est pourquoi, la réduction du non-recours aux droits est un des axes forts auquel le socle doit répondre.

Dans les champs de la santé, les mutuelles savent à quel point la lutte contre les inégalités d'accès aux soins et le renoncement aux soins doit être renforcée.

Si le volontarisme des Etats membres et des institutions européennes sera important pour la mise en place de ce socle, le rôle des acteurs de la société civile sera déterminant pour le faire vivre. Notre responsabilité sera grande. C'est pourquoi, nous devons être associés à la construction du socle au-delà de la période de

consultation. En lien direct avec les citoyen.ne.s, les acteurs de la société civile doivent pouvoir également être parties prenantes de son évaluation et de son évolution, comme cela est préconisé dans l'avis.

Aussi, au même titre que celui des associations et des fondations, le chantier du statut de la mutuelle européenne doit être relancé. Les mutuelles, en tant qu'entreprises sociales, jouent en effet un rôle essentiel dans la protection de plus de 230 millions de citoyens européens dans le secteur des soins de santé, des services sociaux et de l'assurance, ainsi qu'en faveur de la cohésion sociale.

Le socle de droits sociaux doit servir de boussole à la relance du projet européen, c'est dans ce sens que le groupe de la mutualité a voté cet avis.